

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 144 (1993)
Heft: 7

Artikel: Structures des entreprises forestières dans le Jura bernois
Autor: Mayland, Jean-Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-767117>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Structures des entreprises forestières dans le Jura bernois

Par Jean-Philippe Mayland

FDK 67: 681: 922: (494.24)

1. Propriété

A plusieurs égards, notre région du Jura bernois se distingue du reste du canton, ne serait-ce que par le taux de boisement très élevé (40 %), la part des forêts publiques (81 %) et la taille des entreprises publiques (283 ha en moyenne sans l'Etat).

Ces éléments couplés à la nature bien particulière des stations jurassiennes font que nos entreprises ont dû s'adapter plus rapidement qu'ailleurs à la perte de rentabilité dans la production des bois. Le processus de démantèlement est d'autant plus inéluctable que 27 des 50 communes du Jura bernois sont constituées de «bourgeoisies» sans revenu fiscal aucun. Ces collectivités doivent donc impérativement éviter des déficits répétés.

Les autres propriétés publiques, quant à elles, peuvent combler d'éventuels déficits par l'impôt. On peut cependant s'interroger sur la volonté politique nécessaire à une quelconque péréquation en faveur des forêts, car la région est déjà fortement ébranlée par la crise du secteur industriel.

Tableau 1. Entreprises forestières du Jura bernois.

<i>Nature de l'entreprise</i>	<i>nombre</i>	<i>surface (ha)</i>	<i>surface (ha) par entreprise</i>
Bourgeoisies	27	9 266	343
Communes mixtes/municipalités	23	4 878	212
Etat	3	1 625	541
Total entreprises publiques	53	15 769	298
(Privés)	(1 590)	(3 716)	(2,3)

2. Production de bois

Nos forêts, relativement proches de leur composition naturelle, sont souvent issues de vastes coupes rases opérées au 19^{ème} siècle. Les exploitations

sont constituées à près de 40% de feuillus, tandis qu'une proportion semblable est dévolue au petit bois d'industrie et de feu. C'est dire que nous ne sommes pas particulièrement gâtés!

Les exploitations de bois fluctuent fortement au gré des aléas économiques, ce qui est atypique pour des entreprises publiques. En moyenne, ces cinq dernières années (1986–1990), on a exploité 94 000 m³ (6 m³/ha, an). Cependant, les fluctuations de production sont importantes, à l'image de celles du 15^{ème} arrondissement forestier «Moutier» (*figure 1*).

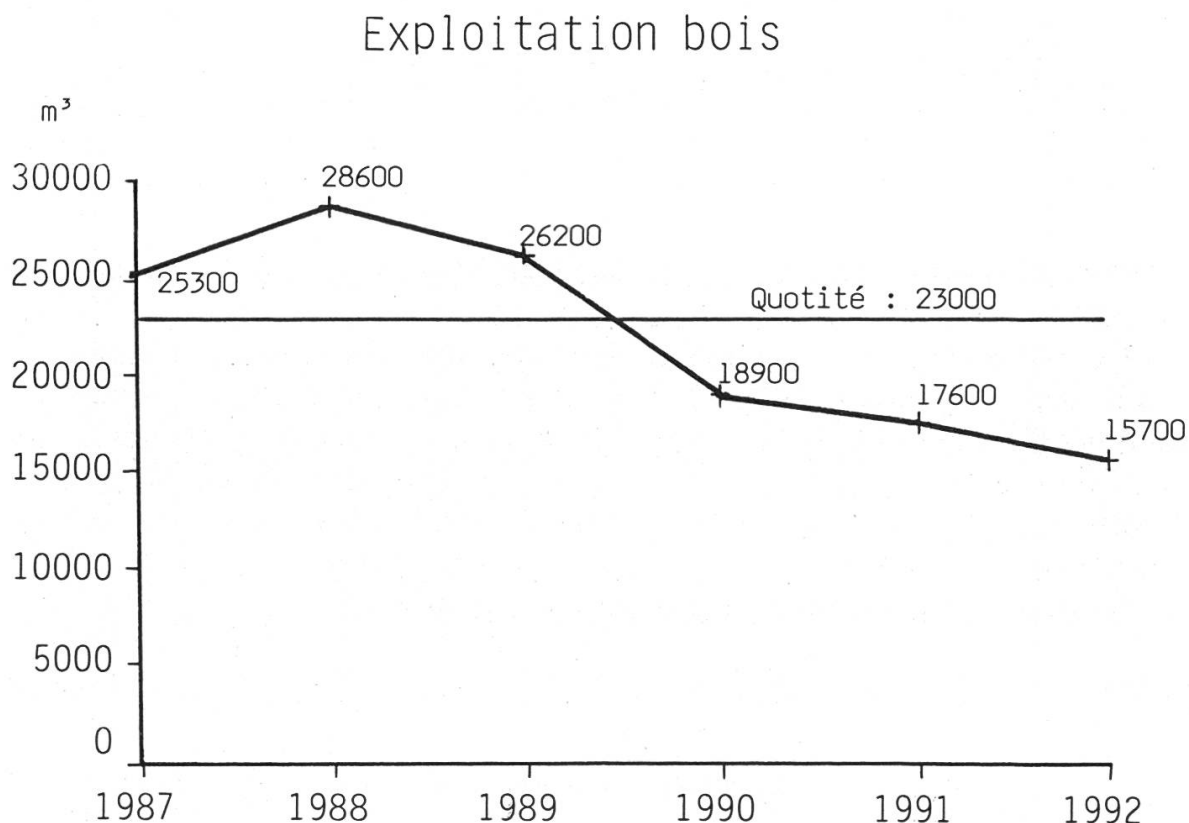


Figure 1.

3. Personnel engagé

Au début des années 1980, nous avons mis sur pied une organisation cohérente de triages forestiers pour assurer un suivi minimum dans nos forêts. Le Jura bernois compte ainsi 25 triages, dont 6 unités cantonales dirigées par des gardes d'Etat. Chaque triage totalise en moyenne 780 ha et exploite environ 3700 m³/an en forêt publique.

Les gardes sont secondés par des bûcherons, à l'origine et au statut fort différents (*tableau 2*).

Tableau 2. Personnel engagé dans l'exploitation des bois.

	<i>Rémunération</i>		<i>total</i>	<i>ha</i>	<i>m³</i>
	<i>Régie</i>	<i>tâche</i>	<i>ouvriers</i>	<i>par ouvr.</i>	<i>par ouvr.</i>
Ouvriers permanents de l'Etat	15	—	15		
Ouvriers permanents communes	5	11	16		
+ 18 entrepreneurs (nombre d'ouvriers)	—	43	43		
Total de la main-d'œuvre profes.	20	54	74		
				163	970
+ agriculteurs (taux d'occupation en forêt de 30 %)	—	37			
+ apprentis (rendement en forêt 50 %)	15	—	23*		
+ gardes forest. (20 % exploitation)	25	—			

*réduction selon taux occupation

Il est intéressant de relever que la part des agriculteurs est importante dans le district de Moutier, tandis que les entrepreneurs dominent à Courtelary et à La Neuveville.

On observe une nette régression de la main-d'œuvre qualifiée engagée de façon permanente (-10 postes depuis 1984) et un report des risques et frais fixes sur les entrepreneurs de coupes. On notera de plus que sur les 31 bûcherons engagés, la moitié l'est à l'Etat!

Les tendances actuelles vont vers un désengagement financier des communes et le refus d'assumer des ouvriers permanents.

4. Rentabilité

Le Jura bernois ne fait évidemment pas exception à la règle et compte un nombre croissant d'entreprises publiques déficitaires. De 1986 à 1990, 19 entreprises (= 38 %) présentaient des comptes d'exploitation déficitaires. Cette tendance ne manquera pas de s'accroître, ne serait-ce qu'en raison des réductions ou suppressions de subventions.

Les entreprises forestières communales sont tenues légalement de constituer des fonds de réserve en période faste. Très utiles pour financer des investissements, ces fonds permettent également de passer des mauvais caps. Actuellement, ces fonds de réserve totalisent environ 7,8 millions de francs, soit en moyenne 156 000.- francs par commune.

Une analyse plus affinée fait cependant ressortir que les 10 communes les plus riches thésaurisent à elles seules plus de 3,9 millions (= 50 %). Les perspectives sont sombres pour les autres, notamment pour les bourgeoisies sans revenu fiscal.

5. Perspectives

La situation financière des entreprises communales dicte d'urgence des mesures d'économie. La solution de facilité réside hélas dans l'abandon des exploitations de bois et le licenciement de la main-d'œuvre impliquée dans cette production. Est-ce là une fatalité?

Oui, si l'on permet le libre jeu des forces économiques, car rien ne laisse supposer une hausse massive des prix du bois ou un gain spectaculaire de productivité capable de contrebalancer les tendances actuelles du marché.

Non, si l'on parvient à indemniser la forêt pour toutes ses fonctions. Ceci présuppose cependant une claire volonté politique tendant à prendre en charge les déficits inhérents à la gestion des forêts. Personne ne postule des bénéfices comptables dans l'enseignement, la santé, la protection de l'environnement ou l'élimination des déchets. Pourquoi la forêt ferait-elle exception?

Zusammenfassung

Betriebsstrukturen im Berner Jura

Der Berner Jura weist 81 % öffentlichen Wald auf, wobei beachtliche Betriebsgrößen vorherrschen (283 ha/Gemeinde). Der Holzeinschlag liegt bei 6 m³/ha/Jahr, zeigt aber rückläufige Tendenzen, die Folgen auf den Personalbestand haben.

Heute hat der Berner Jura noch 25 Revierförster (780 ha/Revier) und 31 festgestellte Forstwarden. Die finanziell geforderten Gemeinden wälzen ihre Verpflichtungen gegenüber diesem Personal immer mehr auf Forstunternehmer und Landwirte ab.

Da keine Erholung des Holzmarktes zu erhoffen ist, werden nur politisch motivierte Abgeltungsbeiträge den schleichenden Abbau der Produktionsstrukturen eindämmen.

Warum akzeptiert es der Bürger, für Schulen, Gesundheit oder Umweltschutz zu zahlen, nicht aber für den Wald?